

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
---

**Séance du 04 FEVRIER 2015**

**ORDRE DU JOUR**

1. **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 09/10/2014 DU 18/11/2014 ET DU 01/12/2014**
2. **SALLE DES FETES : DEVIS ET DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCLG**
3. **CHEMINS RURAUX : ETUDE DES DEMANDES EN COURS**
4. **LECTOURE PETITE ENFANCE**
5. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**
6. **SALLE DES FETES : LOCATIONS 2015 ET 2016**
7. **STATION DE ROUGLAN**
8. **QUESTIONS DIVERSES**

**Nbres de Conseillers :**

**En exercice: 11**

**Présents : 11**

**Absents :**

**Date convocation : 29 JANVIER 2015**

**Date affichage de la convocation : 29 JANVIER 2015**

**Présents :** MMES DEPIS ANNE, DULAU SOPHIE, RIZON SYLVIE  
et MRS ROUX SERGE, COLOMBAN SERGE, RICAUT DENIS, , ZAMBONINI VINCENT, ARLAT  
JOEL ,MANISSOL THIERRY, AGOSTINI PASCAL ET GERMAIN PHILIPPE

L'an deux mil quinze, le quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Mézard, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr ROUX Serge, le Maire

**1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acceptation à l'unanimité après la lecture du compte rendu du 09 OCTOBRE 2014

Acceptation à l'unanimité après la lecture du compte rendu du 18 NOVEMBRE 2014

Acceptation à l'unanimité après la lecture du compte rendu du 01 12 2014

**2. SALLE DES FETES : DEVIS ET DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCLG**

Mr le Maire donne lecture des devis reçus à ce jour concernant la réhabilitation pour la sécurité et les normes handicapés de la salle des fêtes :

SAS MAZERES ET FILS :

MODIF SENS PORTES VOLETS FENETRES 13 781.94 EUROS HT SOIT 16 538.32 EUROS TTC

MC ALU :

MODIF SENS PORTES VOLETS FENETRES 14 391.77 EUROS HT SOIT 17 270.12 EUROS TTC

SOMMABERE :

MODIF SENS PORTES VOLETS FENETRES 16 079.77 EUROS HT SOIT 19 295.72 EUROS TTC

BLANCHARD LAURENT:

POSE ET FOURNITURE CARRELAGE 5 622.00 EUROS HT SOIT 6 746.40 EUROS TTC

OUSTRAIN LAURENT :

POSE ET FOURNITURE CARRELAGE 10 292.00 EUROS HT SOIT 11 321.20 EUROS TTC

Afin de concrétiser ce projet il faudra demander des devis pour la plomberie.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'un prochain conseil sur la totalité du projet.

### **3. CHEMINS RURAUX : ETUDE DES DEMANDES EN COURS**

Les demandes portant sur les chemins ruraux étant incomplètes à ce jour car il faut pour chaque projet une demande écrite, un plan du projet et de l'existant ce point de l'ordre du jour est reporté sur un prochain conseil.

### **4. LECTOURE PETITE ENFANCE**

Le Maire donne lecture du compte rendu qui lui a été adressé par l'Association Lectoure Petite Enfance, suite à la réunion du 01/12/2014 avec les Maires, faisant part de ses difficultés et sollicitant le soutien financier des communes.

Cette association gère la crèche La farandole et le relais assistante maternelle Les Petits Bouts.

Un enfant de la commune de SAINT-MEZARD a été accueilli en 2014.

Il est proposé d'étudier un soutien financier à cette structure, soit sous forme de subvention forfaitaire, soit une participation égale à 0.57€ par heure de garde pour les enfants de la commune (calculée sur les heures facturées l'année N-1).

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité

Considérant que d'autres alternatives sont proposées aux parents par la présence d'assistantes maternelles agréées sur le territoire, et afin de préserver une équité financière pour les usagers des différents choix de garde,

De ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de garde présentée par l'Association Lectoure Petite Enfance.

## **5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour l'octroi ou non de subvention pour prévoir ces sommes au budget primitif 2015. Au vu du nombre très important de demandes diverses et variées le Conseil Municipal décide reconduire uniquement les subventions octroyées en 2014. Le Conseil Municipal pourra revoir sa décision lors du vote du budget si besoin.

## **6. SALLE DES FETES : LOCATIONS 2015 ET 2016**

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes étant prévus durant l'année 2015 il sera très difficile de planifier correctement le dernier semestre 2015 et début 2016

Les demandes de positionnement de fin d'année et sur les années prochaines de l'association l'Oiseau et le Serpent ne peuvent pas avoir une suite favorable, le Conseil Municipal ne peut pas prévoir la durée des travaux et ne souhaite pas pénaliser les administrés de SAINT-MEZARD au détriment d'une association même si cette dernière paye ces réservations par avance.

## **7. STATION DE ROUGLAN**

Un problème de transformateur appartenant au syndicat subsiste et il ne permet pas pour l'instant l'achat définitif de la station de ROUGLAN. Une analyse des composants du transformateur va être effectuée par le SIAEP du LECTOIROIS.

Le Conseil Municipal sera informé dès que possible des résultats de cette analyse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AGLAE :**

Un projet de regroupement pourrait être mis en œuvre avec la commune de PERGAIN-TAILLAC dans le cadre du RPI pour passer une convention avec l'association AGLAE afin de mutualiser le coût annuel. Les représentants de la commission école suivront cette démarche et apporteront au conseil municipal les éléments lui permettant d'avancer dans cette démarche.

### **TERRAIN DE TENNIS**

Des devis concernant le traitement anti mousse et une restauration du terrain vont être demandés.

### **ECOLE**

Suite à la réunion avec l'inspectrice d'académie le Maire précise que le GERS dans son ensemble ne subira pas de suppression de poste mais des déplacements de poste.

**PANNEAUX** : une commande de 2 panneaux KC1 ROUTE BARREE Delta GR 800 \* 600 sans disque a été réalisée auprès du SIVOM

### **FOSSE :**

Le fossé de la route départementale situé près de La Petite Borde fera l'objet de travaux dans les deux prochaines années selon les propos des responsables du SLA de LECTOURE.

**REUNION DDT 32 :**

La réunion annuelle des agents du SLA DE Mauvezin se déroulera le jeudi 06 février 2015 au matin dans la salle des fêtes de SAINT-MEZARD.

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaitant plus intervenir le Maire déclare la séance levée à 0 h 45

Vu par nous, Maire de la commune  
de SAINT MEZARD

Pour être affiché 04 FEVRIER 2015

A la porte de la Mairie

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A SAINT MEZARD

Le 04 FEVRIER 2015